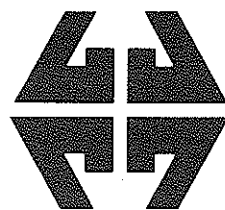


L'AMÉNAGISTE



Association des aménagistes régionaux du Québec

Vol. 4, no 1, mars 1990

Notre réflexion vis-à-vis la question environnementale

Lors de notre dernière assemblée annuelle, il fut suggéré au conseil d'administration d'établir dans la mesure du possible une position et des orientations que notre association pourrait faire valoir auprès des intervenants concernés par la problématique environnementale du Québec.

Nous avons entrepris depuis quelques mois une réflexion à ce sujet en demandant à chaque zone de tenir une rencontre des membres afin d'en discuter. Cette initiative doit permettre d'identifier:

- 1° Les priorités régionales pour la sauvegarde de l'environnement
- 2° De quelle manière doit-on réagir vis-à-vis les politiques gouvernementales?
- 3° De quelles tribunes ou outils disposons-nous?

Par la même occasion, d'autres sujets peuvent être abordés:

- 1° La révision de nos schémas d'aménagement doit-elle intégrer des plans de gestion environnementale? Si oui, de quelle façon?
- 2° Serait-il souhaitable et nécessaire d'établir des rencontres statutaires avec les délégués régionaux de certains ministères?

À partir des conclusions de chaque zone, votre conseil d'administration sera donc en mesure de proposer au mois d'octobre prochain une stratégie d'intervention qui rencontrera les objectifs poursuivis par l'ensemble des membres de notre association.

Colloque 1990: Notre cadre de vie: vers une démarche prospective

Cette année, c'est à Tadoussac que ça se passe. Après la Gaspésie, c'est maintenant au tour de la Côte-Nord d'être l'hôte du colloque 1990 de l'Association des Aménagistes régionaux du Québec. Sous le thème "Notre cadre de vie: vers une démarche prospective", l'événement se tiendra les 7 et 8 juin prochain à l'Hôtel Tadoussac, sous la responsabilité de la zone 11 en collaboration avec la zone 09.

Comme ont su si bien le faire l'an dernier lors du colloque de Percé nos confrères de la Gaspésie/lles-de-la-Madeleine, nous nous sommes efforcés d'offrir un programme d'activités adaptées aux préoccupations des intervenants en matière d'aménagement du territoire, à l'aide de thèmes qui touchent de près le cadre de vie des populations des M.R.C. de la Côte-Nord et de Charlevoix.

Parmi ces thèmes, nous retrouvons:

- Concept de mise en valeur des sites récréo-touristiques en milieu naturel et semi-naturel: méthodologie et application à la Moyenne et Basse Côte-Nord;
- Outils de gestion du patrimoine bâti et son environnement;
- Réglementation concernant les activités reliées aux plans d'eau;
- Gestion des boues de fosses septiques

ou comment se sortir de ce borbier;

- Charlevoix: réserve de la biosphère - un nouveau concept.
- La promotion de l'esthétisme à travers nos champs d'intervention.

Pour clôturer le colloque, nous organisons une excursion sur le Saguenay. Nous le remonterons jusqu'à l'embouchure de la Rivière Sainte-Marguerite, lieu de prédilection pour observer les bélugas. Pour cette occasion, nous serons accompagnés d'un spécialiste des mammifères marins.

Le programme officiel du colloque ainsi que le formulaire d'inscription, accompagnés d'une liste de suggestions d'activités qui agrémenteront votre séjour et celui des conjoint(e)s, seront acheminés au cours de la semaine du 2 avril.

Si vous désirez obtenir toute information supplémentaire, n'hésitez pas à contacter le bureau de l'Association ou le soussigné. Nous nous ferons un devoir de vous aider.

Pour information:

Alain Tremblay
Directeur zone 11
Membre du Comité organisateur
du colloque 1990

Invitation COLLOQUE DE L'A.A.R.Q.

Quand: 7 et 8 juin 1990
Où: Hôtel Tadoussac
Tadoussac (Québec)
1-800-463-5250

Pour information:

Alain Tremblay (418) 233-2102
Sylvie Huard (418) 654-1105

LES INTERVENTIONS DES CONSEILS D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT (C.A.U.E.), UNE PERSPECTIVE INTÉRESSANTE POUR LE QUÉBEC

Contexte

Demeurant informés et attentifs au contexte français de la pratique de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, Edouard Lafrance de la CUQ, Jacques Landry de la MRC de Portneuf et moi-même, nous sommes intéressés aux conséquences pratiques de la décentralisation administrative et décisionnelle opérée par la France depuis 1982-83 et notamment, à l'égard des municipalités locales (les communes).

C'est par l'entremise d'un fonctionnaire du MAM que nous avons entendu parler des comités d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (C.A.U.E.). Ceux-ci ont pour mission globale d'offrir aux municipalités locales et à la population une expertise technique spécialisée véhiculant des objectifs qui vont au-delà du strict respect des normes réglementaires et visant plutôt la qualité architecturale des ouvrages et des constructions, la protection et la mise en valeur de l'environnement urbain et naturel. Ainsi, puisque ces C.A.U.E. demeurent redevables et proches des administrations locales, ils nous ont semblé intéressants à étudier afin de tenter d'une part, d'établir un parallèle avec les MRC et d'autre part, de s'inspirer des actions de ces organismes. Nous avons donc visité quatre C.A.U.E. situés dans les villes suivantes du sud-ouest français: Périgueux, Bordeaux, Pau et Albi.

Mandat et fonctionnement

Créés en 1977, les C.A.U.E. découlent d'une volonté politique de reconnaître l'architecture comme une expression de la culture et de reconnaître l'intérêt public, la création et la qualité architecturale, la qualité des constructions, leur

insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels et urbains ainsi que du patrimoine et son insertion harmonieuse dans l'environnement. En vertu de la loi française sur l'architecture de 1977, les C.A.U.E. ont quatre mandats bien précis:

1. Développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement au sein du département;
2. Effectuer la formation et le perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels, des fonctionnaires municipaux et des agents des administrations départementales et nationales qui interviennent dans le domaine de la construction;
3. Fournir aux personnes qui désirent construire, des informations, des orientations et des conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant sans toutefois se charger de la maîtrise d'oeuvre;
4. Être à la disposition des collectivités locales et des administrations publiques qui peuvent les consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement.

Les équipes des C.A.U.E. varient selon les réalités départementales, l'intérêt manifesté, la volonté politique des élus et la capacité financière de l'organisme. Le personnel se compose d'architectes, d'urbanistes, de sociologues, géographes, paysagistes, graphistes, documentalistes, animateurs scolaires, etc. Le nombre d'employés à temps plein varie entre trois et dix dans les C.A.U.E. visités.

Le C.A.U.E. est dirigé par un conseil d'administration se composant de représentants de l'État, d'élus municipaux désignés par le conseil général, de représentants des professions concernées (architecte, urbaniste, etc.), de personnes dont les centres d'intérêts ou travaux sont liés aux problèmes d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, d'un représentant élu par l'ensemble du personnel et de membres élus au scrutin secret par l'assemblée générale de l'association. Par ailleurs, hormis quelques C.A.U.E. qui reçoivent des subventions de fonctionnement de l'État, la majorité des C.A.U.E. perçoivent leurs revenus au moyen d'une taxe départementale perçue sur les permis de construire. Les budgets en dollars canadiens des C.A.U.E. que nous avons rencontrés varient entre 347 000 \$ et 1 000 000 \$.

Les interventions

Outre l'information, la sensibilisation, la formation et les activités d'animation en milieu scolaire, le C.A.U.E. conseille les particuliers sur le style, le volume, les couleurs, la localisation et l'intégration du bâtiment au terrain et à son environnement naturel et bâti. Le constructeur peut rencontrer l'expert-conseil autant de fois qu'il le désire afin de préciser son projet. Ce service a l'avantage d'être disponible en milieu rural par des permanences en mairie, ce qui facilite la visibilité et l'approche auprès des clientèles cibles.

Les C.A.U.E. privilégient également le service-conseil auprès des collectivités. Une large part des interventions des C.A.U.E. rencontrés concernent la mise en place d'équipements communaux tels les équipements scolaires, publics, récréo-touristiques, sociaux et sanitaires. Le C.A.U.E. intervient donc en

amont, par une réflexion globale des différents aspects du projet et en aval, par des conseils en cours d'élaboration. Par ailleurs, les C.A.U.E. sont associés à des réflexions et à des études relativement à l'aménagement des villes et de leurs centres et aux modifications des plans d'occupation du sol.

Et les MRC?

Au terme d'une réflexion, il nous est permis de croire qu'il existe des champs de compétences qui permettraient de dépasser les outils de contrôle de l'utilisation du sol traditionnellement reconnus: les schémas, les plans et les règlements et ce, dans une perspective d'intégration et d'une plus grande esthétique des ouvrages. Il est à noter que ces champs de compétences ne pèchent pas par leur audace ou par leur caractère innovateur; cependant, ils ne bousculent pas le cadre institutionnel en place.

Combien de schémas d'aménagement ont des projets de pistes cyclables, de pistes de ski de fond, d'arénes ou de piscines régionales qui demeurent lettres mortes faute pour les élus de pouvoir procéder aux aménagements ou de pouvoir faire une étude de faisabilité? Puisque ces projets débordent du cadre d'une municipalité, pourquoi les organismes supramunicipaux ne feraient-ils pas les aménagements ou les études eux-mêmes? Ils seraient ainsi au service de plusieurs municipalités (vocation reconnue de coopérative de services) tout en tentant de promouvoir la qualité, l'utilité et l'esthétique des aménagements.

Par ailleurs, les organismes supramunicipaux oublient trop fréquemment que, par une habile utilisation de certains outils qu'ils possèdent déjà, ils pourraient consolider leur vocation de coopératives

de services auprès des municipalités tout en se rapprochant des citoyens. Nous pensons ici au programme P.A.R.C.Q. Ce programme est destiné aux familles les plus démunies désireuses d'apporter des améliorations au bâtiment dans lequel elles habitent. Or, pourquoi le technicien administrant ce programme n'aurait-il pas une formation en architecture ou pourquoi ne pas carrément s'adjoindre les services d'un architecte? Celui-ci (technicien ou architecte) pourrait ainsi conseiller les gens sur la nécessité des rénovations, le type de matériaux à utiliser, la qualité des revêtements et ce, dans la mesure des moyens de la clientèle desservie.

Les MRC disposent de certains outils dont elles ne soupçonnent pas, l'impact quant à la poursuite des objectifs de mise en oeuvre des outils d'aménagement et d'urbanisme, de rapprochement du public tout en respectant la vocation de coopérative de services reconnue comme légitime dans le milieu. Nous pensons plus particulièrement à la Loi sur les biens culturels qui permet aux municipalités de citer des monuments historiques et des sites du patrimoine. Combien de municipalités ont cité des monuments historiques et des sites du patrimoine? Combien se sont souciés d'apporter des conseils judicieux et salutaires aux citoyens concernés? Trop peu assurément. Pourquoi les organismes supramunicipaux ne pourraient-ils pas apporter une certaine expertise aux petites municipalités et aux citoyens en matière de mesures de protection et de restauration et ce, dans la mesure où les corporations municipales accordent une priorité à leurs biens culturels?

Enfin, pourquoi les MRC ne se lanceraient-elles pas, à titre d'exemple, dans une campagne de sensibilisation

à l'arbre? L'arbre occupe une place prépondérante dans le paysage québécois et trop souvent a-t-on considéré nos ressources forestières pérennes et en bonne santé. En fonction des conditions climatiques et pédologiques régionales, une essence pourrait être retenue. Cet arbre pourrait être considéré sous différents angles: témoin, point de repère, mobilier environnemental, le climatiseur et l'air de la Vallée-de-la-Gatineau, etc.

Selon les exemples que nous avons évoqués précédemment, les MRC pourraient s'étendre davantage sur les bases concrètes de l'aménagement, l'urbanisme et l'environnement, i.e. en prenant une part plus active au façonnement de leur milieu. Mentionnons qu'il s'agit là d'un mandat généralement non exercé et non attribué à aucun organisme public et fondamentalement destiné à l'amélioration de la qualité du milieu par une approche favorisant la sensibilisation du public et des divers intervenants. En ce sens, notre réflexion nous amène à voir là un champ d'intervention possible et original des organismes régionaux, tout en demeurant respectueux de l'exercice de la principale responsabilité reconnue à ces organismes, soit l'aménagement du territoire.

*Jean-François Parent
MRC de la Jacques-Cartier*

N.B. Pour ceux qui désirent en savoir plus long, notre rapport de stage est disponible sur demande.
(418) 849-2885

Les échos de l'assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle de l'Association a eu lieu le 19 octobre dernier dans le cadre de notre congrès. Malgré un ordre du jour assez chargé, la réunion s'est déroulée rondement.

La présidente de l'AARQ a fait une brève rétrospective des activités et des événements de l'Association qui ont eu lieu au cours de la dernière année: Collaboration avec les autres associations (C.P.U.Q., A.Q.U., Géographes) avec le M.A.M. et avec l'U.M.R.C.Q. (fleuve Saint-Laurent, art. 149 de la L.A.U.), rapport au Comité Junius, représentations auprès du MAPAQ quant au projet de Loi 100, etc. Au niveau du membership, l'année 1989 a été fort concluante; il en a été de même avec le colloque "L'aménagement au quotidien" qui a eu lieu à Percé en juin.

L'Association, sous l'initiative de Jean-François Parent, a effectué un sondage concernant les préoccupations environnementales des M.R.C. La réponse à ce sondage a été très décevante puisque 17 membres seulement y ont répondu. Si les membres de l'A.A.R.Q. désirent que l'Association fasse des représentations en matière d'environnement, il faudra un plus grand effort de participation.

Les états financiers de l'année 1988 ont été présentés et le budget de l'année 1989 adopté. Au chapitre des résolutions de l'assemblée, les membres de l'A.A.R.Q. ne manquent pas de suggestions et de projets: dégager des orientations en matière d'environnement, suggestion de thèmes pour le prochain colloque qui devrait se tenir en région, suggestions pour la programmation 1989-90:

- Inspection et responsabilité;
- Procédures de modifications au schéma d'aménagement;
- Contrats d'aménagement et d'approvisionnement forestier;
- Règlements des T.N.O.;
- Article 159 de la L.A.U.

Enfin et comme à chaque assemblée générale annuelle, les règlements prévoient l'élection des administrateurs, et des président(e) et vice-président(e). On se rappellera que les règlements avaient été modifiés à l'effet d'élire les président(e) et vice-président(e) parmi les administrateurs.

Félicitations au nouveau président, à la nouvelle vice-présidente et aux nouveaux administrateurs.

LES MÉMERCES MÉMÈRENT...

Félicitations à Jean-François Parent (M.R.C. de la Jacques-Cartier) et à Martine pour la naissance de Laurence. (C'est peut-être pour cette raison que Jean-François, dans le dernier numéro de l'Aménagiste, faisait la comparaison entre la naissance d'un enfant et la réglementation dans les T.N.O.)

Félicitations et bonne chance à Brian Fahey (notre ancien président) qui vient d'être nommé commissaire à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

L'association voyage toujours

Jean-François Parent (M.R.C. de la Jacques-Cartier), Jacques Landry (M.R.C. de Portneuf) et Edouard Lafrance (C.U.Q.) ont fait un super-voyage d'étude en France en septembre dernier.

Alain Bernier (M.R.C. de Rouyn-Noranda) revient de la Martinique.

Louise Audet (M.R.C. de Rimouski-Neigette) aussi.

France Delisle (M.R.C. de Nicolet-Yamaska) arrive du Brésil.

L'Association suscite de plus en plus d'intérêt. Bienvenue à tous les nouveaux membres et salutations particulières aux aménagistes de l'Abitibi-Témiscamingue et à tous les membres associés.

Saviez-vous que Gilles Piché, administrateur de la zone 03, est le vérificateur parallèle et l'agent de placement de l'Association?

Membres du conseil d'administration 1990

Président
Zone 01
Comité
GAÉTAN LELIÈVRE
M.R.C. de Pabok
Penseurs et mandats spécifiques

Vice-présidente
Zone 07
Comités
LISE TÉTREAULT
M.R.C. des Moulins
Penseurs et mandats spécifiques
Relations avec les autres associations

ADMINISTRATEURS
Zone 02
Comité
FRANÇOIS LANDREVILLE
M.R.C. des Basques
Congrès 1990

Zone 03
Comités
GILLES PICHÉ
M.R.C. de l'Islet
Congrès 1990
Relations avec les autres associations (substitut)

Zone 04
Comité
FRANCE DELISLE
M.R.C. de Nicolet-Yamaska
Penseurs et mandats spécifiques

Zone 05
vacant

Zone 06
Comité:
BERNARD ROY
M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu
Bulletin L'Aménagiste

Zone 08
vacant

Zone 09
Comité:
DENIS DUFOUR
M.R.C. de Charlevoix-Est
Colloque 1990

Zone 10
Comité:
JACQUES VALOIS
M.R.C. du Domaine-du-Roy
Congrès 1990

Zone 11
Comité:
ALAIN TREMBLAY
M.R.C. de La Haute-Côte-Nord
Colloque 1990

Secrétaire-Trésorière
SYLVIE HUARD

L'AMÉNAGISTE

Association des aménagistes régionaux du Québec

4377, Promenade des Soeurs, Cap-Rouge, (Québec) G1Y 2K6

Tél.: (418) 654-1105

Ont collaboré à ce bulletin:

Louise Audet, M.R.C. de Rimouski-Neigette — Jean-François Parent, M.R.C. de la Jacques-Cartier
— Gilles Piché, M.R.C. de l'Islet — Alain Tremblay, M.R.C. de La Haute-Côte-Nord